

CONDITIONS GENERALES pour les parents

COMMENT ?

- Les devoirs surveillés ne sont en aucun cas des cours privés ou des appuis individualisés.
- Il s'agit d'un espace où les élèves peuvent effectuer leurs leçons.
- L'accompagnant s'assure que le travail est compris, conseille et encadre l'élève pour qu'il apprenne à s'organiser et anticiper le travail de la semaine.
- Les devoirs ne sont pas corrigés par l'accompagnant, ce travail étant fait en classe, par l'enseignant qui les a donnés.
- Seuls les devoirs scolaires seront effectués par l'enfant et ce, de manière autonome.
- Selon le nombre d'enfants et la diversité des devoirs, il ne sera pas toujours possible au personnel accompagnant de répondre à toutes les demandes ni d'assurer que les enfants n'aient plus de devoirs à faire à domicile.
- Les parents sont responsables des devoirs de leur enfant et sont tenus de contrôler chaque jour le travail effectué.
- Chaque enfant est tenu de respecter les règles de base figurant ci-dessous.

QUAND ?

- **Les devoirs surveillés ont lieu durant la période du mardi 19 septembre 2023 au jeudi 6 juin 2024.**
- Les devoirs surveillés se déroulent dans les collèges de Morges et région morgienne, en principe dans le collège d'enclassement de l'élève.
- Les devoirs surveillés ont lieu les lundis, mardis et jeudis. **Deux jours de présence par semaine au minimum** sont exigés pour s'inscrire aux devoirs surveillés.
- Le nombre de place étant limité, nous ne garantissons pas de place pour les inscriptions tardives arrivées après le délai (31 juillet 2023).
- Les élèves sont pris en charge à 15h40 à la sortie de l'école, puis après une récréation de 10 minutes, entrent dans la salle de devoirs surveillés.
- Une fois que l'élève a terminé ses devoirs, il sort de la salle, sans traîner dans les couloirs du collège. Dès ce moment, l'enfant n'est plus sous la responsabilité des accompagnants de devoirs surveillés.
- À 17h20, même si les devoirs ne sont pas terminés, les élèves sont libérés.
- **Pour que nous puissions accepter l'inscription aux devoirs surveillés, les élèves doivent être indépendants pour rentrer chez eux, aucun horaire de sortie ne pouvant être établi (cela dépendra du travail qu'il a à faire) et aucun message ou appel ne pouvant être fait aux parents par l'accompagnant de devoirs surveillés.**

REGLES DE BASE

- L'élève s'engage à participer aux cours de devoirs surveillés chaque semaine.
- Il doit travailler avec sérieux et régularité.
- Il doit être ponctuel, se montrer discipliné, respectueux envers ses camarades et la responsable du groupe des devoirs surveillés. Les règles de vie appliquées en classe sont les mêmes pour les devoirs surveillés.
- L'élève apporte son agenda et ses affaires scolaires. S'il n'a pas son matériel personnel et qu'il ne peut par conséquent pas travailler, l'enfant est renvoyé à la maison.
- Les devoirs surveillés se déroulent dans le calme et le silence.
- Il doit annoncer au plus vite une éventuelle absence.

DISCIPLINE

- En cas de non-respect des règles de base susmentionnées, la/le responsable des devoirs surveillés peut renvoyer l'élève à la maison. Elle/Il note dans l'agenda l'heure de départ et la cause du renvoi.
- Si le problème persiste les jours suivants, elle/il en informe immédiatement les parents et la direction de l'ASIME. Cette dernière adresse un avertissement écrit aux parents avec un délai pour que l'élève change de comportement.
- Si, passé ce délai, le problème persiste, l'élève est exclu des devoirs surveillés et les parents en sont informés par écrit. Aucun remboursement n'est dû.